

Collaboration spéciale

Le Parlement et la démocratie au XXI^e siècle : le rôle des députés fédéraux

Depuis le printemps 2002, quatre des trente-huit députés qui ont été élus sous la bannière bloquiste lors des dernières élections générales du 27 novembre 2000 ne font plus partie du caucus du Bloc Québécois. Deux d'entre eux, Michel Bellehumeur et Stéphan Tremblay, ont tenté leur chance sur la scène provinciale. Pour sa part, Ghislain Lebel a dû quitter après avoir fait accroc aux règles relatives à la sacro-sainte discipline de parti. Finalement, Pierre Brien a récemment quitté le navire pour rejoindre les rangs de l'Action démocratique du Québec.

Ces départs m'ont amenée à effectuer une profonde réflexion sur le rôle du député dans notre système parlementaire. J'en suis venue à la conclusion que, plus souvent qu'autrement, nous faisons office de « plantes vertes » pour meubler le fond de la scène lorsque les chefs de parti, ministres et autres de même acabit prennent la parole. La liberté de parole et de pensée sont désormais des concepts proscrits qui n'ont plus leur place dans nos institutions démocratiques. C'est la discipline de parti qui prévaut! Même si les remises en question sont parfois difficiles, elles demeurent essentielles à l'avancement des idées, et les députés devraient pouvoir exposer des points de vue différents de ceux défendus par leur parti, sans crainte d'encourir les foudres de celui-ci.

En ce moment, notre système parlementaire souffre d'un sérieux déficit démocratique, car les députés sont brimés dans leur liberté d'expression. Certes, l'affiliation politique implique le respect d'une certaine philosophie de base. Toutefois, lorsqu'il s'agit de questions qui ne concernent pas les grands principes d'un parti, les députés devraient être libres de voter et de se prononcer publiquement selon leur conscience. Le carcan qu'impose cette discipline, ce fléau qui afflige tous les partis, ne fait que nourrir le cynisme que la population entretient à l'égard des politiciens.

Mais pour quelles raisons les députés sont-ils si dociles et soumis? Les récompenses qu'ils reçoivent, comme l'attribution

de voyages à l'étranger et de postes en vue au sein du parti, ce qui, dans ce dernier cas, leur donne un supplément de revenu, y sont certainement pour quelque chose. Il est facile de comprendre qu'en se faisant complice de l'establishment, il devient alors plus facile de s'approcher de la clique dirigeante. La solution à cet abus de pouvoir serait-elle d'établir un code d'éthique pour les chefs de parti?

Avec son nouveau projet de loi sur l'éthique, le gouvernement croit être en mesure de redorer le blason de notre institution. Mis à part les cas de conduite avec facultés affaiblies, il est plutôt rare que les scandales proviennent des députés. En règle générale, ce sont les ministres qui font la une des journaux. Pourtant, tous les parlementaires, sans aucune distinction entre les simples députés et les ministres, se retrouvent désormais dans le même panier. De plus, considérant l'attitude désinvolte qu'affiche le premier ministre vis-à-vis les scandales qui ont éclaboussé ses ministres et lui, les nouvelles règles d'éthique promises paraissent bien peu crédibles. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement? Confiné au rôle de plante verte, de machine à voter, exclu des officines du pouvoir et, de surcroît, sans portefeuille ni enveloppe discrétionnaire, le député, même s'il était l'être le plus immoral qui existe en ce bas monde, aurait de la difficulté à violer quelque règle que ce soit. Dans un tel contexte, était-il vraiment nécessaire de déposer un avant-projet de loi visant à établir un code de déontologie des parlementaires? On peut en douter. Ce n'est ni plus ni moins qu'un exercice de marketing gouvernemental visant à faire diversion à une situation de crise permanente et à se donner bonne conscience pour les scandales du passé.

En ce qui concerne les simples députés, ces nouvelles mesures sont complètement futiles, car il existe déjà une kyrielle de règles qui encadre notre conduite. On n'a qu'à penser à la Loi sur le Parlement du Canada, qui consacre une section entière aux conflits d'intérêts ainsi qu'une autre qui confie au Bureau de régie interne la



responsabilité de régler les questions financières et administratives intéressant les députés. Ce bureau possède le pouvoir de régir l'utilisation par les députés des fonds, des biens, des services et des locaux mis à leur disposition dans le cadre de leurs fonctions parlementaires. D'ailleurs, un règlement administratif énonce certaines restrictions, comme l'impossibilité pour le député de conclure un contrat d'emploi, de fourniture de biens, de services ou de locaux avec un membre de sa proche famille. Il y a également la Loi électorale du Canada, qui encadre le financement des partis et des candidats. En plus, selon toute vraisemblance, le premier ministre serait sur le point de nous présenter de nouvelles règles encore plus restrictives sur le financement des partis politiques fédéraux. D'autre part, le Code criminel, quant à lui, sanctionne la corruption par une peine maximale d'emprisonnement de 14 ans. Enfin, la plus coercitive de toutes les règles de conduite est, sans contredit, celle de la discipline de parti, puisqu'elle agit en tant que schème de référence pour les promotions et les punitions. Cette dernière pose toutefois un sérieux problème. Son efficacité, ou plutôt son inefficacité, car elle renie un principe fondamental en démocratie qui est celui de défendre librement des idées, est tributaire des idéaux d'un groupe restreint et souvent non élu qui gravite autour du chef. Dans l'état actuel des choses, on aurait facilement pu restreindre l'application du nouveau code à quelques personnes et l'intituler le « Code de déontologie des tyrans ».

Voici un exemple bien concret de la servilité des députés à l'égard de leur chef. Depuis des années, les parlementaires subissent un simulacre d'élection lorsque vient le temps de choisir la présidence et la vice-présidence de chacun des comités parlementaires. Contrairement à ce que prévoyait le Règlement de la Chambre des communes, les présidents et les vice-présidents n'étaient pas élus, mais plutôt nommés par voie de motion commandée directement par le Bureau du premier ministre et tous les chefs de parti politique imposaient aux députés de jouer le jeu. Il n'est donc pas étonnant que certains députés libéraux d'arrière-ban aient succombé à la proposition de l'opposition officielle de tenir un scrutin secret afin d'élire réellement les dirigeants des comités, contrairement aux recommandations de leur chef Jean Chrétien. Toute une commotion a ainsi été provoquée au sein des formations politiques.

Comme on a pu le constater, certaines plantes vertes se sont animées. D'ailleurs, si elles prenaient vraiment conscience de l'importance qu'elles ont en assumant pleinement leur rôle de député, elles obtiendraient enfin le respect auquel elles ont droit et une révolution parlementaire pourrait avoir lieu. Lorsqu'il est question de la réforme des institutions, comme c'est présentement le cas au Québec, il y a une flagrante incompréhension de la problématique. Le problème n'est pas d'ordre institutionnel, mais plutôt de nature relationnelle à l'intérieur des partis. L'Institution ne fonctionne pas comme elle le devrait pour une seule raison : les acteurs ne peuvent y jouer librement leur rôle. Les partis politiques ne sont plus des arcs-en-ciel idéologiques comme l'a jadis été le Bloc. Ils sont devenus l'antithèse de la démocratie, c'est-à-dire des institutions monarchiques où les chefs sont les rois et les députés leurs sujets ou des généraux dont les soldats doivent exécuter les ordres sans les contester ni poser de questions.

En conclusion, les questions d'éthique vont bien au-delà de l'application d'un code de déontologie à l'égard des parlementaires. Il s'agit avant tout d'une question d'intégrité, une valeur qui doit être intrinsèque à l'individu et non dépendante de l'existence d'un code et d'un commissaire. Il s'agit là d'une affirmation des plus utopiques. Malheureusement, dans un environnement où le pouvoir est fortement concentré entre les mains de quelques individus, il semble bien que, pour le premier ministre, les ministres et les chefs de parti, l'absence d'une réelle volonté de combler l'actuel déficit démocratique doit être compensée par la multiplication de règles et de codes. On tente ainsi de duper les députés en leur laissant croire que, s'ils sont passibles de sanctions, c'est qu'ils possèdent une certaine liberté d'action. Pourtant, lorsque notre seule utilité se résume à servir de décor de fond de scène et de machine à voter selon les ordres du chef, avons-nous vraiment besoin d'un code de déontologie? Poser la question, c'est y répondre!

Pierrette Venne est députée de Saint-Bruno-Saint-Hubert. L'éditorial a été rédigé avant son départ du caucus du Bloc Québécois le 4 février 2003.